



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 123 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies

Prévisions révisées au titre des chapitres 16, 17, 19, 20, 27C, 27D, 27E, 27F, 27G, 30, 31 et 32 et du chapitre premier des recettes du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la suite des événements du 11 septembre 2001, le Secrétaire général a pris des mesures pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies. Les mesures à adopter à court terme et les ressources nécessaires à leur financement ont été indiquées à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/56/674 et Corr.1). Ces mesures ont en grande partie été appliquées.

Le présent rapport contient des propositions concernant le renforcement à long terme de la sécurité et de la sûreté, élaborées sur la base d'un examen complet des dispositions prises au Siège et dans d'autres grands bureaux, ainsi que des conclusions de missions d'évaluation des mesures de sécurité effectuées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les commissions régionales. Le montant total à inscrire au budget ordinaire au titre des mesures de renforcement à long terme de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies est estimé à 57 785 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), dont des dépenses non renouvelables de 44 861 400 dollars pour la modernisation de l'infrastructure physique et des systèmes de sécurité, l'acquisition du matériel connexe et d'autres besoins.

* L'Assemblée générale a adopté le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 dans sa résolution 56/254 du 24 décembre 2001.



Les besoins de financement supplémentaires d'un montant de 57 785 300 dollars sont présentés à l'Assemblée générale en tant que propositions budgétaires supplémentaires pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément aux articles 3.8 et 3.9 du Règlement financier. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 57 785 300 dollars est demandée pour l'exercice biennal 2002-2003 aux fins de la mise en oeuvre des propositions figurant dans le présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Propositions pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des principaux bureaux des Nations Unies	5-43	4
A. Crédits supplémentaires nécessaires pour le Siège de l'Organisation des Nations Unies	9-13	5
B. Office des Nations Unies à Genève	14-18	8
C. Office des Nations Unies à Vienne	19-23	10
D. Office des Nations Unies à Nairobi	24-27	11
E. Commission économique pour l'Afrique	28-32	13
F. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	33-35	14
G. Ressources nécessaires pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	36-39	15
H. Ressources nécessaires pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	40-43	17
III. Conclusions et recommandations	44-45	18
Annexes		
I. Montants des ressources additionnelles nécessaires, par chapitre budgétaire, pour l'exercice biennal 2002-2003		20
II. Projets ayant trait à la sécurité au Siège qui ont d'abord été proposés dans le Plan directeur et qu'il est désormais envisagé d'exécuter immédiatement		47

I. Introduction

1. À la suite des événements du 11 septembre 2001, le Secrétaire général a créé un groupe chargé de gérer les situations graves au Siège (le Conseil de gestion des situations d'urgence). Un Centre de commandement a été créé pour prendre immédiatement des mesures administratives et opérationnelles en cas d'urgence. Le Conseil de gestion des situations d'urgence comprend les chefs des départements et bureaux du Secrétariat appelés à intervenir en cas d'alerte. Il est chargé d'évaluer les risques et de prendre toutes les décisions nécessaires en ce qui concerne la sécurité du personnel et le fonctionnement de l'ONU, l'évacuation des lieux et l'annulation des réunions intergouvernementales et autres. Il doit aussi donner des avis au Secrétaire général sur les questions touchant directement aux situations d'urgence. Les chefs des bureaux hors Siège ont reçu pour instructions de procéder de même et de passer en revue, en étroite coordination avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, les dispositions prises pour assurer la sécurité de leurs bureaux.

2. Vers la fin de 2001, les dispositions relatives à la sécurité de l'ONU ont été soigneusement passées en revue. On a, en particulier, examiné les conditions de sécurité à l'Organisation et les risques éventuels; évalué les divers dangers qui pourraient se présenter, les moyens nécessaires pour y faire face, et les procédures opérationnelles, mécanismes de financement et questions financières ayant trait aux situations d'urgence; pris des dispositions pour assurer, en cas d'urgence, la coordination avec la direction du Programme des Nations Unies pour le développement, celle du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, celle du Fonds des Nations Unies pour la population et celle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; et déterminé l'ampleur des programmes nécessaires pour former le personnel essentiel à la gestion des crises et aux procédures d'intervention rapide en cas de situation d'urgence.

3. L'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office des Nations Unies à Nairobi et les commissions régionales ont été invitées à évaluer les conditions de sécurité actuelles, à déterminer les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité et la sûreté de leurs locaux, compte tenu de l'évolution de la situation, et de présenter des propositions. Ces propositions ont été évaluées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité dans le cadre de missions d'évaluation de la sécurité dépêchées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et dans les commissions régionales, et examinées par le Service de la sécurité et de la sûreté du Siège.

4. Dans le cadre de l'évaluation de la sécurité et de la sûreté à laquelle il a procédé en 2001, le Secrétariat a déterminé les besoins spécifiques à court terme auxquels il fallait répondre d'urgence. Les ressources nécessaires à ce titre, d'un montant total de 3 573 600 dollars, ont été demandées dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001 (A/56/674 et Corr.1, par. 14). Les mesures à court terme ont en grande partie été appliquées.

II. Propositions pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des principaux bureaux des Nations Unies

5. Les ressources nécessaires à long terme pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies, en sus de celles qui ont déjà été approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, sont indiquées ci-dessous. Les propositions relatives à l'Office des Nations Unies à Nairobi et aux commissions régionales tendent, en grande partie, à remédier à des lacunes et à des déséquilibres afin de mettre les dispositions actuelles en conformité avec les normes minima de sécurité et de sûreté. L'évaluation des conditions existant dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à New York, Genève et Vienne a mis en lumière la nécessité de renforcer considérablement les mesures de protection des installations pour que la sécurité puisse être correctement assurée lors des sessions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, ainsi que lorsque des chefs d'État et de gouvernement se trouvent au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

6. Les propositions qui figurent dans le présent rapport ont été formulées en partant du principe que dans tous les lieux d'affectation, la sécurité de l'Organisation des Nations Unies est au premier chef la responsabilité du pays hôte. C'est pourquoi elles ne portent que sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans la zone occupée par les Nations Unies, et notamment sur les mesures nécessaires pour faire face à d'éventuelles situations d'urgence. Il est entendu que, le cas échéant, les pays hôtes prendraient toutes les mesures de protection requises en dehors de la zone occupée par l'Organisation des Nations Unies sur leur territoire.

7. Les dispositions prises pour assurer la sécurité à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ont été passées en revue compte tenu de la politique arrêtée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/232 du 23 décembre 2000, dans laquelle elle a déclaré que les activités susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des délégations, du personnel ou des visiteurs ne peuvent être externalisées. Lors des missions d'évaluation des mesures de sécurité qu'il a effectuées dans les trois commissions régionales, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité a constaté que les dispositions contractuelles prises en matière de sécurité laissaient à désirer et risquaient de compromettre la sécurité et la sûreté. C'est pour cette raison qu'il est proposé ci-dessous une série de mesures visant à mettre fin à la sous-traitance des activités relatives à la sécurité et à faire en sorte qu'une protection suffisante soit assurée dans les locaux par le Service de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et qu'il est notamment prévu de créer 60 nouveaux postes d'agent de sécurité pour les trois commissions régionales concernées. Étant donné les obligations contractuelles contractées par l'Organisation des Nations Unies pour 2002, les nouvelles dispositions prendraient effet au 1er janvier 2003, sauf à la CESAO, où les obligations contractuelles en vigueur prennent fin le 31 mars 2002.

8. Il est également demandé des crédits supplémentaires pour assurer les locaux des Nations Unies durant l'exercice biennal en cours. Bien que cette proposition soit

sans rapport avec le niveau de sécurité et de sûreté des locaux, les demandes de crédits supplémentaires reflètent une augmentation considérable des primes d'assurance et une réduction de la couverture offerte depuis les événements du 11 septembre. Les frais d'assurance supplémentaires sont estimés à 2,3 millions de dollars. À cet égard, il convient de noter que les locaux et les biens de l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba, Santiago et Beyrouth sont assurés ensemble au titre d'un contrat unique géré par le Siège. C'est pourquoi les ressources supplémentaires pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la CEPALC et la CESA, ainsi que pour le Siège, sont demandées au chapitre 30 (Dépenses spéciales). Les contrats d'assurance couvrant les biens des autres bureaux des Nations Unies sont gérés sur le plan local. Les ressources supplémentaires jugées nécessaires pour l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi sont demandées aux chapitres correspondants. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'augmentation des frais d'assurance pour l'Office des Nations Unies à Vienne et la CESAP.

A. Crédits supplémentaires nécessaires pour le Siège de l'Organisation des Nations Unies (36 649 400 dollars)

9. Dans l'ensemble, la situation à New York peut être décrite comme normale sur le plan de l'ordre public. Les autorités locales ont la situation en main et la criminalité est faible. Toutefois, étant donné l'attention qu'attire l'Organisation des Nations Unies, le niveau général de risque et/ou de danger au Siège de l'Organisation est considéré comme élevé, voire très élevé lors des sessions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, ainsi que lorsque des chefs d'État ou de gouvernement sont présents. La situation est rendue plus compliquée par le fait que le territoire de l'ONU se trouve à proximité de grandes voies de communication et de zones résidentielles du milieu de Manhattan, ainsi que par l'absence de zone tampon autour de ce territoire. Les bâtiments du Siège appartiennent à l'ONU. Le complexe occupe une superficie totale de 7,08 hectares. Sur le territoire de l'ONU, la sécurité est assurée par le Service de sécurité de l'Organisation, qui compte 5 postes d'administrateur, 9 postes d'agent des services généraux et 190 postes d'agent de sécurité, donc 14 postes extrabudgétaires.

10. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 2, les dispositions prises pour assurer la sécurité et la sûreté dans la zone du Siège ont été soigneusement passées en revue, compte tenu des circonstances actuelles dans le pays et la ville hôtes, dans le but de mettre en lumière les insuffisances des dispositions actuelles et de présenter un plan d'amélioration visant à réduire les risques au minimum. Cet examen a permis de déterminer sur quels plans la sécurité posait des problèmes nouveaux et quels étaient exactement les besoins, tant à court terme qu'à long terme. Comme on l'a dit plus haut, l'application des mesures à court terme a commencé en 2001. Les mesures à long terme proposées ci-après relèvent des domaines suivants :

a) Sécurité et sûreté (contrôle de l'accès, sécurité et sûreté dans les locaux, détection des explosifs, surveillance et intervention en cas d'alerte biologique ou chimique);

b) Gestion des bâtiments et installations (sécurité des locaux eux-mêmes, locaux décentralisés, entretien des systèmes d'alarme en cas d'incendie ou d'alerte chimique et renforcement de l'infrastructure technologique connexe).

11. Outre les mesures approuvées dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de 2000-2001 et dans le budget-programme de 2002-2003, il est proposé de prendre les dispositions suivantes dans les domaines indiqués ci-dessus :

a) Sécurité et sûreté dans les locaux :

i) Renforcement du service de sécurité et des fonctions liées à la sécurité : création de 56 nouveaux postes (54 pour le Bureau des services centraux d'appui et 2 pour la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines), à partir de 2002. Les fonctions correspondant à ces postes sont décrites à l'annexe I;

ii) Création d'un Centre de sécurité sur le territoire de l'ONU (avec transfert d'occupants non prioritaires dans des locaux situés ailleurs), et d'un centre auxiliaire dans un lieu reculé, aux fins du contrôle électronique centralisé du périmètre, de la mise en place de postes de contrôle de l'accès et de systèmes de détection des intrusions, et de la coordination des interventions rapides en cas d'alerte biologique;

iii) Installation de parois et pose de feuilles pare-balles : installations de parois pare-balles dans les salles de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle pour séparer le public des délégués. Pose d'une pellicule de matériau pare-balles sur les fenêtres du premier étage des bâtiments du Secrétariat et de l'Assemblée générale;

iv) Renforcement de la protection des espaces occupés par les plus hauts fonctionnaires : mesures supplémentaires pour renforcer la sécurité du bureau du Secrétaire général et des étages occupés par les plus hauts fonctionnaires dans les immeubles où sont installés les fonds et programmes des Nations Unies;

v) Remplacement des poubelles, dans les lieux publics, par des réceptacles renforcés à l'épreuve des explosions;

vi) Acquisition et renouvellement de stocks de matériel, de tenues, d'uniformes et de fournitures pour la protection contre les risques biologiques;

b) Renforcement du contrôle du périmètre et de l'accès : plusieurs insuffisances ont été constatées dans le contrôle du périmètre et de l'accès. Pour y remédier, il est proposé de prendre les mesures suivantes :

i) Mise au point d'un système de cartes d'identité uniformisé au niveau mondial : mise en oeuvre de la première phase du projet au Siège et aux offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi; évaluation de la première phase en vue de l'adoption ultérieure du système dans d'autres lieux d'affectation. La mise en oeuvre du projet serait gérée de façon centralisée au Siège;

- ii) Installation de deux bâtiments préfabriqués aux fins des contrôles de sécurité : un à l'entrée piétonne de la 42e Rue et un autre à l'entrée des visiteurs, à la 46e Rue;
 - iii) Achat et installation de machines à rayons X pour le contrôle des bagages et de magnétomètres supplémentaires, compte tenu de l'augmentation du nombre de postes de contrôle des visiteurs et du personnel associé;
 - iv) Achat d'une tente, en remplacement de celle qui est actuellement louée, pour couvrir les véhicules, à leur arrivée et à leur départ, à l'entrée des délégués du bâtiment de l'Assemblée générale;
 - v) Installations de barrières (Stingers) à tous les points d'entrée et de sortie des véhicules (garage et rampes);
 - vi) Remplacement de l'enceinte actuelle, facile à escalader, et ajout d'un système d'alarme et de caméras de télévision en circuit fermé tout autour du complexe;
 - vii) Aménagement d'ouvertures dans toutes les grilles des chambres de transformateurs et toutes les plaques d'égout proches du complexe, et pose de contacts magnétiques sur leurs surfaces intérieures, pour que le Centre de sécurité soit alerté en cas d'accès non autorisé;
 - viii) Mise en place d'installations décentralisées pour le traitement du courrier destiné à l'ONU et de la valise diplomatique, avec système de triage du courrier, système de codage par code à barres, et matériel de traitement du courrier contre les risques biologiques;
- c) Mesures de détection, de surveillance et de prévention :
- i) Utilisation plus fréquente, y compris le week-end et le soir, de l'unité canine de détection des explosifs;
 - ii) Installation d'un système complètement intégré et centralisé de contrôle de l'accès et d'alarme, connecté à un serveur d'archivage électronique du Centre de sécurité et couvrant l'ensemble du périmètre, les espaces publics des bâtiments et toutes les entrées et sorties, et installation dans le Centre de sécurité d'un nouveau système de télévision numérique en circuit fermé permettant de surveiller toutes les portes d'accès public et de limiter l'accès à certaines zones aux personnes autorisées;
 - iii) Remise à neuf complète du système d'alarme incendie, des postes d'alerte et des systèmes de communication connexes, en particulier dans le bâtiment des conférences et celui de l'Assemblée générale, et installation dans ces lieux de dispositifs d'arrêt et de purge automatiques du système de ventilation pour assurer la qualité et la salubrité de l'air;
 - iv) Installation dans certains flux d'airs de capteurs pour la détection des gaz et substances chimiques et biologiques pouvant présenter un danger, ainsi que de dispositifs à rayons ultra-violet pour le contrôle bactériologique, et modernisation des mécanismes d'isolement et systèmes de contrôle à distance des bouches d'aération;
 - v) Remise à neuf du système d'éclairage tout autour du périmètre;

vi) Installation de dispositifs de détection des intrusions et d'alarme en quelque 300 points. Pour couvrir la plus grande superficie possible, il faudrait installer des câbles à fibres optiques dans les couloirs du sous-sol;

vii) Irradiation du courrier reçu et de la valise diplomatique pour prévenir les risques biologiques, et dépistage de la maladie du charbon;

d) Modernisation de l'infrastructure technique et autre :

i) Mise en place d'installations décentralisées pour le stockage des archives et du matériel nécessaire à la reprise des activités après un sinistre;

ii) Établissement d'un réseau local reliant le Groupe des cartes d'identité ONU, situé en dehors du périmètre, et les bureaux du Siège, notamment le Service du protocole et de la liaison et le Service de la sécurité et de la sûreté, en vue de faciliter le traitement électronique (dématérialisé) des demandes de cartes d'identité ONU;

iii) Installation de lignes téléphoniques directes dans certains postes de sécurité et au Centre de sécurité;

iv) Amélioration de l'infrastructure de communications, notamment mise en place d'un réseau de radiomessagerie unidirectionnelle, adoption d'un système d'émetteurs portables permettant le repérage en cas d'alerte (pour les visites guidées), remplacement du système radio actuel par un système multiplex qui permettrait de disposer au Siège de neuf canaux de communication sur la même fréquence (contre les trois canaux actuellement disponibles) et d'accroître la portée du système.

12. Un crédit supplémentaire est également demandé au titre du renouvellement de la police d'assurance pour l'ensemble des bâtiments du Siège, en raison de l'augmentation des primes au 1er décembre 2002. La somme nécessaire est estimée à 918 600 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003.

13. Le coût total des mesures proposées en ce qui concerne le Siège est estimé à 36 649 400 dollars. On en trouvera le détail à l'annexe I. Sur ce montant, 27 952 000 dollars correspondent au financement des dépenses non renouvelables à engager pour transformer et améliorer les bâtiments et les systèmes de sécurité existants, ainsi qu'à acheter du matériel et à couvrir d'autres besoins exceptionnels relatifs à la sécurité. Il convient également de noter que sur le montant total des coûts non renouvelables, soit 27 952 000 dollars, 17 028 000 dollars sont alloués aux mesures de renforcement de la sécurité initialement prévues dans le plan directeur (A/55/117 et Add.1). Ces mesures, présentées de manière détaillée à l'annexe, devraient être mises en oeuvre sans retard.

B. Office des Nations Unies à Genève (16 647 700 dollars)

14. En ce qui concerne l'ordre public, la situation générale à Genève peut être qualifiée de normale. Elle est bien maîtrisée par les autorités locales et le taux de criminalité est faible. Néanmoins, en raison de la notoriété dont jouit en Europe l'Office des Nations Unies à Genève, le niveau général de risque est considéré comme moyen en période normale et élevé ou très élevé pendant les sessions des organes intergouvernementaux des Nations Unies et des organes directeurs des agences spécialisées au Palais des Nations ainsi que pendant les visites de chefs

d'État et de gouvernement. L'Organisation est propriétaire du complexe, qui s'étend sur 47,1 hectares. La sécurité du site et des bâtiments loués occupés par le secrétariat et par les fonds et programmes des Nations Unies est assurée par le Service de sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), qui compte 2 administrateurs et 88 agents de sécurité, 19 de ces postes sont financés à l'aide de fonds extrabudgétaires le personnel temporaire occupant l'équivalent de 16 postes à temps complet.

15. Les arrangements relatifs à la sécurité de l'ONUG ont été examinés et une étude des risques et des menaces éventuelles, réalisée en 1999 par une équipe spéciale composée de représentants du pays hôte et de l'Organisation, a conduit à repenser la sécurité de l'Office. Les propositions de l'équipe spéciale et les demandes de crédit visant à couvrir les besoins les plus pressants ont été portées à l'attention de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/55/511). Les propositions visant à améliorer la sécurité du site ont par la suite été examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, au titre du chapitre 31 « Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien », notamment celles concernant l'installation d'un périmètre de protection renforcé autour du Palais des Nations, la construction d'un bâtiment de contrôle de l'accès au niveau de la route de Pregny, la création d'une zone tampon intermédiaire et l'installation de portes blindées, de fermetures supplémentaires aux fenêtres et de systèmes de contrôle électronique de l'accès. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a approuvé ces propositions et les crédits correspondants, dont le montant s'élève à 2 439 100 dollars.

16. La nécessité de mettre rapidement en oeuvre les nouveaux dispositifs et de renforcer encore la sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève a été réévaluée au lendemain du 11 septembre. Un certain nombre de mesures, dont l'exécution était initialement prévue à plus long terme, pourraient être appliquées au cours de la période 2002-2005, la plupart d'entre elles pendant l'exercice biennal en cours. Outre les crédits déjà approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 31, les propositions suivantes ont été faites pour l'exercice biennal 2002-2003 :

a) Renforcement de la force de sécurité et des fonctions liées à la sécurité, grâce à la création d'un poste de chef adjoint de la Section de la sécurité et de la sûreté, de la classe P-4, et de 13 postes de la catégorie des services généraux, dont un poste d'agent de 1re classe. Les responsabilités correspondant à ces postes sont décrites de manière détaillée à l'annexe I;

b) Création d'un centre de contrôle de la sécurité doté du matériel technique et des moyens de communication appropriés;

c) Protection de tout le périmètre, notamment renforcement des clôtures, des barrières et du contrôle de l'accès au portail de la Place des Nations et à celui du chemin de fer; modification des voies d'accès aux portails et installation d'un nouveau système de surveillance vidéo généralisé;

d) Protection des grandes baies vitrées contre les effets du souffle des explosions, en particulier autour du bâtiment de l'Assemblée, de la cour d'honneur et du bâtiment E;

e) Renforcement de la protection du garage souterrain: installation de matériel supplémentaire (contrôles des points d'accès, dispositifs de surveillance

vidéo); amélioration de l'éclairage; mise en place de la première phase du système de surveillance vidéo intermédiaire (éclairage extérieur et aire de stationnement);

f) Transfert à l'extérieur du site des services d'expédition et de réception du courrier et de la valise diplomatique, actuellement situés dans la cour intérieure du secrétariat.

17. Des crédits supplémentaires sont également demandés au titre du renouvellement de la police d'assurance des locaux des Nations Unies à Genève, en raison de l'augmentation des primes à compter du 1er janvier 2002. Ce besoin est évalué à 595 400 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003.

18. Le coût des mesures supplémentaires dont la mise en oeuvre est prévue au cours du présent exercice biennal s'élève à 16 647 700 dollars, dont 14 595 200 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables liées à la modification et à l'amélioration des bâtiments et des systèmes de sécurité existants et à l'acquisition du matériel associé. Ces dépenses sont présentées de manière détaillée à l'annexe I. La prochaine étape du renforcement de l'infrastructure de sécurité, notamment la protection des bâtiments, la pose de cloisons et la mise en oeuvre de la deuxième phase du système de surveillance intermédiaire, dont le coût, à ce stade, est estimé à 5,6 millions de dollars, fera l'objet d'une demande de crédit dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

C. Office des Nations Unies à Vienne (1 619 000 dollars)

19. En ce qui concerne l'ordre public, la situation générale à Vienne peut être qualifiée de normale. Elle est bien maîtrisée par les autorités locales et le taux de criminalité est faible. Néanmoins, en raison de la notoriété des organismes du système des Nations Unies installés à Vienne, le niveau général de risque pour le Centre international de Vienne est considéré moyen en période normale et élevé ou très élevé pendant les sessions des organes directeurs des organismes internationaux dont le siège est au Centre et pendant les visites de chefs d'État et de gouvernement. Le Centre, qui s'étend sur 18 hectares, appartient au Gouvernement autrichien qui le loue à l'Organisation. L'entretien en incombe à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tandis que sa sécurité est à la charge de l'ONU. Le Service de sécurité de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) compte 2 administrateurs et 83 agents de sécurité, le personnel temporaire occupant l'équivalent de 9 postes à temps complet. Les dépenses de sécurité associées à ces postes sont réparties entre les organismes locataires du Centre.

20. Conformément aux normes et besoins définis par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, l'ONUV a récemment revu ses arrangements en matière de sécurité et étudié les moyens de réduire les risques au maximum. Il a constaté qu'il fallait prendre de nouvelles mesures préventives, s'agissant en particulier des abords du site et des zones de service. La clôture d'enceinte existante est un simple grillage, érigé il y a plus de 20 ans, lors de la construction du Centre, et non conforme aux normes de sécurité actuelles. Il est indispensable d'en installer une nouvelle, plus élevée et plus solide, sur les 400 mètres du périmètre. Cette nouvelle clôture reposerait sur une fondation en béton pour qu'elle ne puisse pas être enfoncée délibérément à l'aide d'un véhicule. Elle comporterait également les dispositifs voulus pour décourager toute tentative d'escalade ou d'intrusion.

21. L'expérience acquise ces derniers mois a également montré qu'il fallait mieux filtrer les personnes et les véhicules à l'entrée du site. Deux postes d'agent de sécurité permanents supplémentaires devraient être créés pour cela : l'un des titulaires surveillerait l'entrée réservée aux livraisons et aux véhicules et l'autre contrôlerait les visiteurs à l'entrée principale. En outre, quatre postes d'agent de sécurité temporaires seraient nécessaires pour assurer la couverture des zones visées par le projet de suppression de l'amiante, qui maintiendra en permanence sur le site pendant six ans jusqu'à 200 sous-traitants.

22. Le coût total des mesures ci-dessus est de 1 619 000 dollars, dont 1 250 000 dollars correspondent aux dépenses non renouvelables liées à la construction d'une nouvelle clôture. Les frais devraient, en principe, être répartis entre les organismes locataires sur la base de la formule décrite au chapitre 27F « Administration (Vienne) » du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. La part incombant à l'Organisation devrait s'élever à 370 600 dollars.

23. La responsabilité du financement des dépenses mentionnées au paragraphe 22 ci-dessus, soit 1 619 000 dollars, fait encore l'objet de consultations entre les secrétariats des organismes installés à Vienne (Office des Nations Unies à Vienne, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Association internationale des économistes agronomiques et Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires). Le Secrétaire général a l'intention de mettre en oeuvre les mesures proposées, sous réserve que les chefs de secrétariat des organismes installés au Centre international de Vienne parviennent à se mettre d'accord.

D. Office des Nations Unies à Nairobi (862 200 dollars)

24. De façon générale, l'ordre public – qui est assuré par les autorités locales – règne à Nairobi, mais la situation en matière de sécurité peut y être qualifiée d'instable. Les manifestations sont courantes et dégènerent parfois en violences. La criminalité est considérée comme importante et le nombre de cambriolages est élevé. On n'a enregistré aucune menace particulière contre l'ONU, et le niveau de risque pour l'Organisation peut donc être qualifié de faible. En revanche, vu la fréquence des délits de droit commun, les risques pour la personne des représentants des États Membres et des fonctionnaires de l'Organisation peuvent être tenus pour élevés.

25. Le site de l'Organisation des Nations Unies à Nairobi comprend 24 immeubles répartis sur 56,66 hectares. La sécurité est assurée par le service de sécurité de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) qui se compose de deux administrateurs et de 69 agents de sécurité, dont 22 agents recrutés à titre temporaire. On a procédé à une évaluation des besoins en matière de sécurité pour repérer les carences éventuelles. Outre les mesures déjà approuvées dans le cadre du budget-programme pour 2002-2003, les mesures suivantes seraient nécessaires pour protéger efficacement le site contre tous les risques extérieurs :

a) Sur la base de l'expérience et comme il s'agit de fonctions qui s'inscrivent dans la durée, il est proposé de convertir les 22 postes temporaires d'agent de sécurité en postes permanents (mesure qui n'aurait pas d'incidences financières);

b) La zone du portail principal comporte deux voies distinctes pour les entrées et pour les sorties de véhicules; seule la voie réservée aux entrées est équipée d'une barrière, activée manuellement. Le système existant permet de contrôler efficacement les entrées mais n'offre aucune protection contre un véhicule qui tenterait de pénétrer de force dans le site. Il apparaît donc nécessaire de le renforcer en installant des bornes de protection capables de résister à un véhicule ainsi que des barrières à déploiement rapide;

c) La clôture d'enceinte actuelle existe depuis la construction du complexe dans les années 70. Mais elle n'offre plus la protection voulue car elle est en mauvais état du fait de l'usure normale et en raison des effractions fréquentes. Il est proposé d'ériger une double clôture constituée d'un grillage de protection en acier galvanisé de forte résistance, haut de 1,8 mètre, supporté par une clôture électrifiée sous alarme de 3 mètres de haut, pleinement intégrée aux systèmes d'alarme existants;

d) Le programme de vidéosurveillance nécessiterait l'installation de 52 caméras haute résolution fonctionnant en circuit fermé, réparties dans tout le complexe, capables de fonctionner dans des conditions de faible luminosité. Toutes seraient équipées d'un dispositif de déclenchement d'alarme en cas d'intrusion, ainsi que de fonctions d'autoguidage et d'enregistrement vidéo automatique. Elles seraient pleinement intégrées aux systèmes d'alarme existants;

e) Il serait nécessaire d'installer un gros détecteur à rayons X pour vérifier les paquets et les envois groupés, six portiques de détection à rayons X, ainsi que du matériel de détection pour le filtrage du courrier ordinaire. Il faudrait également 12 détecteurs de métaux portatifs, et six miroirs à éclairage montés sur tige, permettant d'inspecter sous les châssis;

f) À l'heure actuelle, le complexe ne dispose d'aucun système de diffusion de messages sonores permettant d'avertir les représentants, le personnel de l'Organisation et les visiteurs en cas de situation d'urgence. L'installation d'un tel système améliorerait le dispositif anti-incendie existant. Il faudrait également moderniser les systèmes de lutte contre l'incendie et remplacer les extincteurs vétustes;

g) L'implantation du site ne permet pas aux autorités locales d'intervenir efficacement en cas d'incendie. Le camion d'incendie actuel est ancien et a besoin d'être remplacé;

h) Le bureau d'accueil des participants aux conférences est situé dans la zone des conférences à l'intérieur du complexe. Il suffit donc de se prétendre représentant pour pénétrer sur le site et y accéder. C'est là une faille grave dans le dispositif de sécurité. Il convient donc d'aménager une zone de préinspection dans le pavillon des visiteurs, pour filtrer les représentants avant de les autoriser à entrer sur le site. Les surfaces vitrées du pavillon des visiteurs et les guichets du portail principal devraient également être équipés d'un revêtement de protection contre les effets du souffle des explosions;

i) Pour améliorer la sécurité des systèmes informatiques, il faudrait installer des pare-feu entre le réseau interne et l'Internet, et renforcer physiquement la protection de la salle où se trouve le serveur (matériel et logiciels supplémentaires);

j) Il faudrait faire l'acquisition de deux véhicules à quatre roues motrices pour faciliter les interventions rapides en cas d'urgence, ainsi que de 10 bicyclettes tout terrain qui serviraient à faire des patrouilles à l'extérieur du complexe;

k) Il faudrait également acquérir, à l'intention du personnel de sécurité, des gilets pare-balles, des tenues de protection contre les produits dangereux et du matériel de lutte contre le risque biologique; et à l'intention du service de lutte contre l'incendie, des tenues de pompier.

26. Un crédit supplémentaire est demandé au titre du renouvellement de la police d'assurance des locaux de l'ONU à Nairobi en raison de l'augmentation des primes au cours du nouvel exercice biennal. La somme nécessaire est estimée à 34 300 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003.

27. Les mesures proposées ci-dessus représenteraient pour l'ONUN un coût total de 862 200 dollars, dont une dépense non renouvelable de 808 400 dollars correspondant à la transformation et à l'amélioration des infrastructures de sécurité ainsi qu'à l'acquisition de matériel de sécurité. Ces coûts sont exposés en détail à l'annexe I.

E. Commission économique pour l'Afrique (1 011 200 dollars)

28. En ce qui concerne l'ordre public, la situation générale à Addis-Abeba peut être qualifiée de normale. Le maintien de l'ordre est convenablement assuré par les autorités locales. La criminalité est considérée comme relativement peu importante et il est possible de s'en protéger moyennant les précautions de sécurité normales. L'ONU ne fait l'objet d'aucune menace particulière, et le niveau de risque est donc perçu comme faible. Le complexe des Nations Unies à Addis-Abeba est constitué de sept bâtiments, dont l'Organisation est propriétaire, répartis sur 11,05 hectares. La sécurité est assurée par le service de la sécurité de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), composé d'un administrateur et de 45 agents de sécurité.

29. Vu la situation actuelle en matière de sécurité, l'évaluation des besoins a surtout porté sur le contrôle de l'accès au site et les précautions de sécurité normales. Les mesures suivantes sont proposées, en sus des mesures déjà approuvées pour l'exercice biennal 2002-2003, afin d'assurer un niveau de sécurité adéquat :

a) Transformation du mur de clôture, qui serait surélevé et surmonté d'une barrière en fer forgé;

b) Réaménagement de l'entrée des visiteurs (agrandissement, construction d'un pavillon couvert, création de portes d'accès pour les handicapés et installation d'un tourniquet);

c) Construction, à l'extérieur de l'entrée principale, d'un petit bâtiment destiné à l'inscription des participants aux conférences, afin de mieux contrôler l'accès au site;

d) Installation d'un système de diffusion de messages sonores relié à la salle de contrôle de la sécurité dans tous les bâtiments, pour compléter le système d'alerte en cas d'évacuation du site;

e) Installation d'un appareil à rayons X dans la salle de tri pour le filtrage du courrier à l'arrivée et le contrôle de la valise diplomatique.

30. En se fondant sur l'expérience et le coût des mesures envisagées, on estime qu'un crédit de 64 400 dollars serait nécessaire pour financer la formation spécialisée d'agents de sécurité, par des intervenants extérieurs, dans des domaines comme la lutte contre l'incendie, l'administration des premiers secours et la gestion des situations d'urgence.

31. Un crédit supplémentaire serait également nécessaire pour renouveler la police d'assurance des locaux de l'ONU à Addis-Abeba, en raison de l'augmentation des primes au 1er décembre 2002. Ce crédit est évalué à 600 600 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003.

32. Les mesures proposées ci-dessus représenteraient pour la CEA un coût total de 1 011 200 dollars, dont une dépense non renouvelable de 346 200 dollars afférente à la transformation et à l'amélioration des infrastructures de sécurité et à l'acquisition du matériel connexe. Ces coûts sont exposés en détail à l'annexe I.

F. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (691 400 dollars)

33. En ce qui concerne l'ordre public, la situation générale à Bangkok peut être décrite comme normale. Le maintien de l'ordre est convenablement assuré par les autorités locales. La criminalité est considérée comme relativement peu élevée et il est possible de s'en protéger moyennant les précautions de sécurité normales. L'ONU ne fait l'objet d'aucune menace particulière, et le niveau de risque pour l'Organisation peut donc être considéré comme faible. Le site de Bangkok appartient à l'ONU. Il comporte trois bâtiments, dont un nouveau centre de conférences, et occupe une superficie de 3,16 hectares. La sécurité est assurée par le service chargé de la sécurité à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui compte un fonctionnaire de classe P-3 et 27 agents de sécurité, assistés par du personnel contractuel.

34. Vu la situation actuelle en matière de sécurité, l'évaluation des besoins a surtout porté sur le contrôle de l'accès au site et sur le maintien de précautions de sécurité normales. Les mesures suivantes sont proposées, en sus de celles déjà approuvées pour l'exercice biennal 2002-2003, afin d'assurer au site un niveau de sécurité adéquat :

a) Remplacement des arrangements contractuels concernant la sécurité. À l'heure actuelle, les besoins de la CESAP en matière de sécurité sont en grande partie satisfaits par le recours à des agents extérieurs. En application des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 55/232 de l'Assemblée générale, il est proposé de mettre fin aux arrangements contractuels concernant la sécurité en 2003 en tenant compte des obligations contractuelles qui courent pour 2002, et de remplacer les agents recrutés à l'extérieur par des agents de sécurité permanents de l'ONU. Au cours d'une mission d'évaluation de la sécurité menée à la CESAP, il a été estimé que 30 nouveaux postes d'agent de sécurité devraient être prévus pour remplacer les arrangements contractuels existants et que des crédits supplémentaires seraient nécessaires au titre des heures supplémentaires et de la formation dans le domaine de la sécurité;

b) Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence. La règle veut que tous les agents de sécurité de l'ONU portent une arme à feu pendant leur service. Or, tel n'est pas l'usage à la CESAP aujourd'hui. Il faut donc que tous les agents de sécurité soient équipés d'armes à feu et de gilets pare-balles, et qu'ils reçoivent l'instruction nécessaire. Le service de sécurité devrait être doté en outre d'un véhicule à quatre roues motrices pour accroître sa mobilité en cas d'urgence;

c) Amélioration de la surveillance et des mesures de prévention. Il faudrait à ce titre, notamment, étendre le système de vidéosurveillance à l'ensemble du périmètre du site; aménager le centre anti-incendie de façon à intégrer toutes les caméras de télévision en circuit fermé et tous les détecteurs de mouvement dans le système informatisé de contrôle des bâtiments; installer des détecteurs de mouvement à infrarouge sur tout le périmètre du site; améliorer l'éclairage dans le garage;

d) Construction à l'extérieur du site de centres de tri et de réception du courrier renforcés, de façon que tout le courrier venant de l'extérieur soit inspecté aux fins de la détection des matières dangereuses;

e) Pose de barrières en béton en vue d'empêcher les véhicules non autorisés de stationner dans les zones situées le long du périmètre où le stationnement est interdit.

35. Les mesures proposées ci-dessus représenteraient pour la CESAP un coût total de 691 400 dollars, dont une dépense non renouvelable de 180 200 dollars afférente au réaménagement et à l'amélioration des infrastructures de sécurité et à l'acquisition du matériel connexe. Ces coûts sont exposés en détail à l'annexe I.

G. Ressources nécessaires pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (502 400 dollars)

36. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité à Santiago peut être qualifiée de normale. Elle est bien maîtrisée par les autorités locales. La criminalité y est jugée relativement faible et peut être prévenue moyennant des précautions de sécurité normales. L'ONU n'est exposée à aucune menace particulière, le niveau de risque pour l'Organisation pouvant donc être qualifié de « faible ». Le complexe des Nations Unies à Santiago, dont l'ONU est propriétaire, se compose de sept bâtiments répartis sur un terrain de 5,45 hectares. La sécurité du complexe est assurée par le Service de sécurité de la CEPALC, qui comprend un administrateur et 14 agents de sécurité, assistés par du personnel de sécurité contractuel.

37. Compte tenu des conditions de sécurité existantes, l'évaluation des besoins liés à la sécurité du complexe de la CEPALC a mis l'accent sur les mesures de contrôle de l'accès au complexe et les précautions de sécurité normales. Les mesures suivantes sont proposées, en supplément des mesures déjà approuvées dans le budget-programme pour l'exercice 2002-2003, afin d'assurer au complexe un niveau de sécurité adéquat :

a) Création de trois nouveaux postes d'agent de sécurité afin de renforcer la présence aux points d'entrée et de procéder ainsi à un contrôle plus rigoureux des visiteurs et des véhicules entrants;

b) Remplacement des arrangements contractuels en matière de sécurité. Une partie des besoins de la CEPALC en matière de sécurité sont actuellement assurés par des entreprises extérieures. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 55/232 de l'Assemblée générale, il est proposé de mettre fin aux arrangements contractuels en matière de sécurité en 2003, compte tenu des obligations contractuelles pour 2002, et de remplacer les agents de sécurité externes par du personnel permanent des services de sécurité de l'ONU. Une mission d'évaluation des besoins de la CEPALC en matière de sécurité a fait apparaître qu'il faudrait, pour remplacer les arrangements contractuels existants, créer six nouveaux postes d'agent de sécurité et affecter des ressources au titre de la formation dans le domaine de la sécurité;

c) Construction des installations du Groupe de la sécurité et de la sûreté. Le Groupe de la sécurité et de la sûreté de la CEPALC est actuellement situé au sous-sol du bâtiment principal, ce qui ne permet pas une intervention et un déploiement rapides du personnel de sécurité en cas d'urgence. Il est donc proposé que de nouvelles installations soient construites à l'intention de ce groupe afin d'améliorer la coordination des opérations;

d) Installation d'un groupe électrogène de secours à l'usage exclusif du Groupe de la sécurité et de la sûreté; assorti également d'un éclairage de secours, qui fonctionnerait automatiquement en cas de panne d'électricité et permettrait ainsi d'éclairer les endroits stratégiques entre le moment de la panne et l'allumage du groupe électrogène;

e) Amélioration des systèmes d'éclairage, d'alarme et de vidéosurveillance. Le système d'éclairage actuel a été mis en place il y a 35 ans. En raison de son ancienneté, il n'est pas fiable et n'apporte pas l'éclairage requis par les normes de sécurité; il doit donc être remplacé. Le système d'alarme actuel est, quant à lui, vieux de 20 ans. Le circuit électrique et certains détecteurs, devenus obsolètes, ne sont pas compatibles avec les nouvelles technologies, ce qui provoque de fausses alertes. Ce système doit être remis à neuf et modernisé. Le système de vidéosurveillance actuel ne couvre que certains points stratégiques. Il est nécessaire de mettre en place des caméras de télévision en circuit fermé supplémentaires pour garantir un niveau de sécurité suffisant;

f) Installation d'un système de sonorisation. La CEPALC ne dispose actuellement d'aucun système de sonorisation. Il s'agit pourtant d'un dispositif de sécurité essentiel car il permet de faire des annonces en cas d'urgence ou d'évacuation des locaux;

g) Mise en place d'un appareil à rayons X. La CEPALC n'est pas dotée actuellement de machine à rayons X permettant de contrôler les lettres et colis réceptionnés. Il est nécessaire d'installer un appareil de contrôle des bagages de ce type dans un centre de tri du courrier afin de vérifier le contenu du courrier et de la valise diplomatique à l'arrivée.

38. Il apparaît également nécessaire d'allouer des ressources supplémentaires pour le renouvellement de la police d'assurance du complexe des Nations Unies à Santiago en raison d'une augmentation de la prime d'assurance à partir du 1er décembre 2002. Ces dépenses supplémentaires devraient s'élever à 122 400 dollars pour l'exercice 2002-2003.

39. Le coût total des mesures proposées ci-dessus pour la CEPALC se monterait à 502 400 dollars, y compris une dépense non renouvelable de 169 200 dollars liée à la modification et à l'amélioration de la structure matérielle et des infrastructures de sécurité et à l'acquisition de matériel de sécurité. On trouvera à l'annexe I une description détaillée de ces dépenses.

H. Ressources nécessaires pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (1 050 400 dollars)

40. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité à Beyrouth peut être qualifiée de normale. Elle est maîtrisée, pour le moment, par les autorités locales. Elle demeure toutefois imprévisible et pourrait devenir instable en raison des événements passés et de la situation géopolitique de la région. La criminalité y est considérée comme relativement faible et peut être prévenue moyennant des précautions de sécurité normales. L'ONU n'est exposée à aucune menace particulière. La CESAO loue le bâtiment qu'elle occupe. Elle occupe au total une surface de 0,26 hectare. La sécurité du siège est assurée par le Service de sécurité de la Commission, composé d'un administrateur et de 13 agents de sécurité, assistés par du personnel de sécurité contractuel.

41. Bien que l'on estime que le niveau de risque auquel est exposé l'ONU à Beyrouth soit actuellement faible, le caractère imprévisible de la situation dans la ville et la région exige la mise en place d'un dispositif de sécurité pour un niveau de risque au moins moyen. L'évaluation des besoins liés à la sécurité du complexe a donc mis l'accent sur les mesures de contrôle de l'accès, les précautions de sécurité et un dispositif d'intervention adapté en cas d'urgence. Les mesures suivantes doivent être prises, en supplément des mesures déjà approuvées dans le budget-programme pour 2002-2003, afin d'assurer au complexe un niveau de sécurité adéquat :

a) Remplacement des arrangements contractuels en matière de sécurité. Une grande partie des besoins de la CESAO en matière de sécurité est actuellement assurée par des entreprises extérieures. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la résolution 55/232 de l'Assemblée générale, il est proposé de mettre fin aux arrangements contractuels en matière de sécurité à partir du 1er avril 2002, compte tenu des obligations contractuelles pour les trois premiers mois de 2002, et de remplacer les agents de sécurité externes par du personnel permanent des services de sécurité de l'ONU. Une mission d'évaluation des besoins de la CEPALC en matière de sécurité a fait apparaître qu'il faudrait, pour remplacer les arrangements contractuels existants, créer six nouveaux postes d'agent de sécurité et affecter de nouvelles ressources pour couvrir les heures supplémentaires et la formation dans le domaine de la sécurité;

b) Amélioration des mesures de protection, y compris : l'installation d'une clôture et de portes coulissantes pour protéger le complexe des manifestants et des menaces venant de la rue ainsi que des intrusions à partir des immeubles adjacents; l'installation de protections métalliques et d'un film antiprojectiles sur les surfaces vitrées au rez-de-chaussée et au 1er étage du bâtiment afin de protéger le personnel des éclats d'obus en cas d'explosion; l'installation de matériel de vidéosurveillance dans le garage et les monte-charge ainsi que sur le toit du bâtiment afin d'empêcher

les intrusions éventuelles; l'installation d'un système d'éclairage contre le mur d'enceinte;

c) La mise en place d'un système de sonorisation dans le bâtiment dans le cadre d'un système d'alerte en vue de l'évacuation du bâtiment en cas d'urgence;

d) L'acquisition, pour les agents de sécurité, de matériel de communication « mains libres » qui fait actuellement défaut aux agents en patrouille et aux agents se trouvant aux postes de contrôle;

e) Création d'une zone de contrôle. Les visiteurs sont actuellement contrôlés à l'intérieur du bâtiment. Des travaux de construction seront nécessaires pour créer une zone de contrôle séparée à l'extérieur.

42. Il apparaît également nécessaire d'allouer des ressources supplémentaires pour le renouvellement de la police d'assurance couvrant les biens appartenant aux Nations Unies qui se trouvent dans l'immeuble en location, ceci en raison d'une augmentation de la prime d'assurance à partir du 1er décembre 2002. Ces dépenses supplémentaires devraient s'élever à 5 400 dollars pour l'exercice 2002-2003.

43. Le coût total des mesures proposées ci-dessus pour la CESAO se monterait à 1 050 400 dollars, y compris une dépense non renouvelable de 810 200 dollars. On trouvera à l'annexe I une description détaillée de ces dépenses.

III. Conclusions et recommandations

44. **Le coût total des propositions relatives au renforcement de la sécurité et de la sûreté sur les sites des Nations Unies pour l'exercice 2002-2003 est estimé à 57 785 300 dollars. On trouvera à l'annexe I une explication détaillée des ressources nécessaires par objet de dépense pour la section du budget pertinente. Ces coûts correspondent aux dépenses supplémentaires prévues en sus de celles déjà approuvées à cette fin dans le budget-programme de l'exercice biennal en cours. Ils devraient être couverts par les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 1986 concernant les dépenses extraordinaires, ainsi que de l'alinéa b) ii) de la section A de l'annexe de la résolution 42/211 adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1987 concernant les dépenses additionnelles dues à des obstacles imprévus devant être examinées de façon ponctuelle. Conformément à ces dispositions, les crédits demandés ne seront pas imputés au fonds de réserve.**

45. **L'Assemblée générale est priée d'approuver les propositions suivantes pour l'exercice biennal 2002-2003 :**

a) **Création au titre du budget ordinaire de 130 nouveaux postes, répartis comme suit :**

i) **Bureau des services centraux d'appui : 1 P-1/2, 13 postes d'agent des services généraux (autres classes), 36 postes d'agent de sécurité et 4 postes relevant de la catégorie des corps de métier;**

ii) **Bureau de la gestion des ressources humaines : 2 postes d'agent des services généraux (autres classes);**

- iii) Office des Nations Unies à Genève : 1 P-4 et 13 postes d'agent des services généraux (1 poste de 1re classe et 12 postes d'autres classes);
- iv) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : 30 postes d'agent des services généraux (postes d'agent local);
- v) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 9 postes d'agent des services généraux (postes d'agent local);
- vi) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : 21 postes d'agent des services généraux (postes d'agent local);
- b) Transformation en postes permanents de 22 postes temporaires d'agents locaux remplissant les fonctions d'agents de sécurité à l'Office des Nations Unies à Nairobi;
- c) Création, en marge du budget ordinaire, de deux postes permanents et de quatre postes temporaires d'agent des services généraux (autres classes) remplissant des fonctions d'agents de sécurité au sein du Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui seront financés moyennant une participation aux coûts des organisations situées au Centre international de Vienne;
- d) Approbation d'un crédit supplémentaire au titre du budget ordinaire à hauteur de 57 785 300 dollars, répartis comme suit (en dollars des États-Unis) :

Chapitre 16.	Développement économique et social en Afrique . . .	85 600
Chapitre 17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	591 700
Chapitre 19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	232 000
Chapitre 20.	Développement économique et social en Asie occidentale	1 045 000
Chapitre 27C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	458 600
Chapitre 27D.	Bureau des services centraux d'appui	9 144 200
Chapitre 27E.	Administration (Genève)	2 052 500
Chapitre 27F.	Administration (Vienne).	370 600
Chapitre 27G.	Administration (Nairobi)	327 200
Chapitre 30.	Dépenses spéciales	1 647 000
Chapitre 31.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	41 830 900
Total		57 785 300

- e) L'approbation, également, d'un crédit supplémentaire à hauteur de 1 574 900 prévu au titre du chapitre 32, Contributions du personnel, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.

Annexe 1

Montants des ressources additionnelles nécessaires, par chapitre budgétaire, pour l'exercice biennal 2002-2003

1. Le montant total des ressources (déduction faite des contributions du personnel) nécessaires au renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux de l'ONU dans les principaux lieux d'affectation pour l'exercice biennal 2002-2003 est estimé à 57 785 300 dollars (aux taux courants), y compris des besoins exceptionnels d'un montant de 44 861 400 dollars pour l'amélioration des infrastructures matérielles et du dispositif de sécurité, l'acquisition de matériel connexe et le financement d'autres dépenses dans le cadre des mesures énoncées au chapitre 2 du présent rapport. On trouvera aux tableaux 1 et 2 ci-après un état récapitulatif des prévisions de dépenses, ventilées par chapitre budgétaire et par objet de dépense et, au tableau 3, un état récapitulatif des postes déjà financés, toutes sources confondues, et des postes supplémentaires nécessaires. Les ressources additionnelles nécessaires prévues au titre du chapitre 32, Contributions du personnel, sont estimées à 1 574 900 dollars, montant qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes, recettes provenant des contributions du personnel. Les montants prévus au titre des contributions du personnel ne figurent pas aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1

État récapitulatif des prévisions de dépense, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2002-2003		Estimations révisées (total)
	Montant initial des crédits ouverts	Augmentation	
16. Développement économique et social en Afrique	80 760,1	85,6	80 845,7
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	52 804,5	591,7	53 396,2
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	69 167,4	232,0	69 399,4
20. Développement économique et social en Asie occidentale	49 095,2	1 045,0	50 140,2
27 C. Bureau de la gestion des ressources humaines	49 560,4	458,6	50 019,0
27 D. Bureau des services centraux d'appui	221 793,0	9 144,2	230 937,2
27 E. Administration (Genève)	85 677,3	2 052,5	87 729,8
27 F. Administration (Vienne)	24 088,7	370,6	24 459,3
27 G. Administration (Nairobi)	11 993,1	327,2	12 320,3
30. Dépenses spéciales	69 340,5	1 647,0	70 987,5
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	45 423,6	41 830,9	87 254,5
Total	759 703,8	57 785,3	817 489,1

Tableau 2
État récapitulatif des prévisions de dépenses, par objet de dépense
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003 Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	Estimations révisées (total)
Postes	406 099,3	7 410,8	413 510,1
Autres dépenses de personnel	73 977,1	(290,7)	73 686,4
Émoluments de non-fonctionnaires	787,7	–	787,7
Consultants et experts	5 396,0	300,0	5 696,0
Voyages	6 275,1	–	6 275,1
Services contractuels	36 934,0	1 935,8	38 869,8
Frais généraux de fonctionnement	142 779,0	3 642,9	146 421,9
Dépenses de représentation	105,7	–	105,7
Fournitures et accessoires	9 418,1	354,5	9 772,6
Mobilier et matériel	10 411,8	1 845,5	12 266,3
Amélioration des locaux	45 423,6	42 206,9	87 630,5
Subventions et contributions	22 096,4	370,6	22 467,0
Total	759 703,8	57 785,3	817 489,1

Tableau 3
**Postes nécessaires prévus au titre des activités opérationnelles de sécurité
pour l'exercice biennal 2002-2003**

Catégorie	Siège		Genève		Vienne ^b		Nairobi	
	Budget initial	Prévisions ^a	Budget initial	Prévisions	Budget initial	Prévisions	Budget initial	Prévisions
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	–	–	–	–	–	–
P-5	1	1	1	1	1	1	–	–
P-4/3	2	2	1	2	1	1	1	1
P-2/1	1	2	–	–	–	–	1	1
Total partiel	5	6	2	3	2	2	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	2	3	2	2	–	–
Autres classes	8	23	84 ^c	96 ^c	81	87	–	–
Total partiel	9	24	86	99	83	89	–	–
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	–	–	69	69 ^e
Services de sécurité	190 ^d	226 ^d	–	–	–	–	–	–
Corps de métiers	–	4	–	–	–	–	–	–
Total partiel	190	230	–	–	–	–	69	69
Total général	204^d	260^d	88^c	102^c	85	91	71	71^e

^a Dont 45 nouveaux postes au Service de la sécurité et de la sûreté, 9 nouveaux postes à la Division de la gestion des installations du Bureau des services centraux d'appui et 2 nouveaux postes à la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines.

^b Ces postes ne figurent pas sur le tableau des effectifs du Secrétariat de l'ONU en raison d'arrangements spéciaux relatifs à la participation aux coûts.

^c Dont 19 postes extrabudgétaires.

^d Dont 14 postes extrabudgétaires.

^e Il est prévu de transformer 22 postes temporaires en postes permanents.

<i>CEA</i>		<i>CEPALC</i>		<i>CESAO</i>		<i>CESAP</i>		Total	
<i>Budget initial</i>	<i>Prévisions</i>								
-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
1	1	1	1	1	1	1	1	9	10
-	-	-	-	-	-	-	-	2	3
1	1	1	1	1	1	1	1	15	17
-	-	-	-	-	-	-	-	5	6
-	-	-	-	-	-	-	-	173	206
-	-	-	-	-	-	-	-	178	212
45	45	14	23	13	34	27	57	168	228
-	-	-	-	-	-	-	-	190	226
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
45	45	14	23	13	34	27	57	358	458
46	46	15	24	14	35	28	58	551	687

Chapitre 16

Développement économique et social en Afrique

Tableau 4
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2002-2003		Estimations révisées (total)
	Montant initial des crédits ouverts	Augmentation	
Postes	62 569,7	–	62 569,7
Autres dépenses de personnel	2 237,3	–	2 237,3
Consultants et experts	1 931,1	–	1 931,1
Voyages	1 733,8	–	1 733,8
Services contractuels	1 801,3	64,4	1 865,7
Frais généraux de fonctionnement	4 829,5	–	4 829,5
Dépenses de représentation	23,5	–	23,5
Fournitures et accessoires	1 697,5	–	1 697,5
Mobilier et matériel	2 556,2	21,2	2 577,4
Subventions et contributions	1 380,2	–	1 380,2
Total	80 760,1	85,6	80 845,7

Tableau 5
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire, 2002-2003	
	Budget initial	Prévisions
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-4/3	1	1
Autres catégories		
Agents locaux	45	45
Total	46	46

Ressources nécessaires

Services contractuels

2. Le montant prévu (64 400 dollars) permettra de financer des stages de formation spécialisée à l'intention du personnel de sécurité, notamment dans le domaine de la lutte contre l'incendie, de l'administration des premiers soins et dans d'autres domaines spécialisés liés à la sécurité.

Mobilier et matériel

3. Le montant de 21 200 dollars correspond à l'acquisition d'un appareil de détection par rayons X pour l'inspection du courrier et de la valise diplomatique (20 000 dollars) et de six réflecteurs à éclairage munis d'un manche pour l'inspection des ponts des voitures (1 200 dollars).

Chapitre 17 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Tableau 6
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003</i>		Estimations révisées (total)
	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	
Postes	45 261,9	495,0	45 756,9
Autres dépenses de personnel	931,2	(52,4)	878,8
Consultants et experts	718,9	–	718,9
Voyages	1 261,3	–	1 261,3
Services contractuels	452,4	68,6	521,0
Frais généraux de fonctionnement	2 821,7	–	2 821,7
Dépenses de représentation	18,6	–	18,6
Fournitures et accessoires	514,2	–	514,2
Mobilier et matériel	768,2	80,5	848,7
Subventions et contributions	56,1	–	56,1
Total	52 804,5	591,7	53 396,2

Tableau 7
Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire 2002-2003</i>	
	<i>Budget initial</i>	<i>Prévisions^a</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-4/3	1	1
Autres catégories		
Agents locaux	27	57
Total	28	58

^a On prévoit de créer, à compter du 1er janvier 2003, des postes permanents pour remplacer le personnel contractuel de sécurité.

Ressources nécessaires*Postes*

4. Le montant supplémentaire demandé (495 000 dollars) permettra de créer 30 postes d'agent des services généraux (agents locaux) au sein du Groupe de la sécurité et de la sûreté pour remplacer, à compter du 1er janvier 2003, les agents contractuels de sécurité en plus du poste P-3 et des 27 postes d'agent de sécurité (agents locaux) qui existent déjà à la CESAP. Ces 30 agents supplémentaires effectueront le même temps de travail que les 20 agents de sécurité contractuels qui travaillent actuellement 12 heures par jour.

Autres dépenses de personnel

5. Le montant de 52 400 dollars prévu à cette rubrique, en baisse, est le résultat net des économies résultant de la résiliation, à compter du 1er janvier 2003, des arrangements contractuels concernant la sécurité (92 400 dollars) et de l'effet contraire des dépenses supplémentaires prévues pour payer les heures supplémentaires (40 000 dollars), compte tenu du renforcement du Groupe.

Services contractuels

6. Le montant de 68 600 dollars permettra d'organiser des stages de formation à l'intention du personnel de sécurité, notamment dans le domaine du maniement des armes à feu, de la lutte contre l'incendie, de l'administration des premiers soins et d'autres domaines spécialisés liés à la sécurité.

Mobilier et matériel

7. Le montant de 80 500 dollars permettra d'acheter un véhicule pour permettre au Groupe de la sécurité et de la sûreté d'intervenir rapidement en cas d'urgence (25 000 dollars), des armes à feu (46 300 dollars), des gilets pare-balles (8 000 dollars) et des réflecteurs à éclairage munis d'un manche pour inspecter les ponts des véhicules (1 200 dollars).

Chapitre 19

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Tableau 8
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2002-2003		Estimations révisées (total)
	Montant initial des crédits ouverts	Augmentation	
Postes	55 513,7	225,0	55 738,7
Autres dépenses de personnel	1 827,7	25,0	1 852,7
Consultants et experts	1 102,5	–	1 102,5
Voyages	1 519,3	–	1 519,3
Services contractuels	1 331,6	30,8	1 362,4
Frais généraux de fonctionnement	5 944,0	(70,0)	5 874,0
Dépenses de représentation	23,0	–	23,0
Fournitures et accessoires	1 018,4	–	1 018,4
Mobilier et matériel	887,2	21,2	908,4
Total	69 167,4	232,0	69 399,4

Tableau 9
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire, 2002-2003	
	Budget initial	Prévisions ^a
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-4/3	1	1
Autres catégories		
Agents locaux	14	23
Total	15	24

^a Les postes demandés comprennent trois postes supplémentaires, auxquels viendront s'ajouter six nouveaux postes devant être créés à compter du 1er janvier 2003 pour remplacer le personnel contractuel de sécurité.

Ressources nécessaires

Postes

8. Le montant supplémentaire (225 000 dollars) permettra de financer : a) la création de trois postes supplémentaires d'agent de sécurité local pour renforcer le dispositif de sécurité aux points d'entrée du bâtiment, afin de permettre un meilleur

contrôle des visiteurs et une inspection plus poussée des véhicules; et b) la création de six postes d'agent local au Groupe de la sécurité et de la sûreté, à compter du 1er janvier 2003, pour remplacer quatre agents de sécurité contractuels travaillant 12 heures par jour. Les neuf nouveaux postes viendraient s'ajouter au poste P-3 et aux 14 postes d'agent de sécurité existants.

Autres dépenses de personnel

9. Le montant de 25 000 dollars prévu à cette rubrique, en augmentation, doit permettre de couvrir le coût estimatif des heures supplémentaires nécessaires.

Services contractuels

10. Le montant de 30 800 dollars permettra d'organiser des stages de formation spécialisée à l'intention du personnel de sécurité, notamment dans le domaine de la lutte contre l'incendie, de l'administration des premiers soins et dans d'autres domaines spécialisés liés à la sécurité.

Frais généraux de fonctionnement

11. Le montant de 70 000 dollars, en baisse, résulte de la résiliation, à compter du 1er janvier 2003, du contrat de sécurité en vigueur.

Mobilier et matériel

12. Le montant de 21 200 dollars permettra d'acheter un appareil de détection à rayons X pour inspecter le courrier et la valise diplomatique (20 000 dollars) et des réflecteurs à manche pour inspecter les ponts des véhicules (1 200 dollars).

Chapitre 20

Développement économique et social en Asie occidentale

Tableau 10
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2002-2003		Estimations révisées (total)
	Montant initial des crédits ouverts	Augmentation	
Postes	41 242,5	581,7	41 824,2
Autres dépenses de personnel	854,1	59,1	913,2
Consultants et experts	1 386,6	–	1 386,6
Voyages	458,5	–	458,5
Services contractuels	845,2	22,0	867,2
Frais généraux de fonctionnement	2 985,5	–	2 985,5
Dépenses de représentation	18,9	–	18,9
Fournitures et accessoires	760,8	–	760,8
Mobilier et matériel	543,1	6,2	549,3
Amélioration des locaux	–	376,0	376,0
Total	49 095,2	1 045,0	50 140,2

Tableau 11
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire 2002-2003	
	Budget initial	Prévisions ^a
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-4/3	1	1
Autres catégories		
Agents locaux	13	34
Total	14	35

^a Les postes prévus seront créés à compter du 1er avril 2002 pour remplacer le personnel contractuel de sécurité.

Ressources nécessaires

Postes

13. Le montant supplémentaire de 581 700 dollars permettra de créer 21 postes d'agent local au Groupe de la sécurité et de la sûreté à compter du 1er janvier 2003, pour remplacer l'actuel personnel contractuel de sécurité. Ces postes viendront s'ajouter au poste P-3 et aux 13 postes d'agent de sécurité (recrutés sur le plan

local) qui existent déjà à la CESAO. Les 21 postes supplémentaires prévus permettront de remplacer le même nombre d'agents contractuels de sécurité. Du 1er avril au 31 décembre 2002, soit une période de neuf mois, les besoins en matière de sécurité pourront être couverts par les ressources prévues au titre de l'assistance temporaire, comme indiqué ci-après.

Autres dépenses de personnel

14. Le montant supplémentaire de 59 100 dollars prévu à cette rubrique est le résultat net des économies résultant de la résiliation, à compter du 1er avril 2002, des arrangements contractuels en vigueur concernant la sécurité (408 900 dollars), et de l'effet contraire des dépenses supplémentaires prévues au titre de l'assistance temporaire pour faire face aux dépenses de sécurité entre le 1er avril et le 31 décembre 2002 (428 000 dollars) et du paiement d'heures supplémentaires (40 000 dollars) en raison du renforcement du Groupe de la sécurité et de la sûreté.

Services contractuels

15. Le montant de 22 000 dollars doit permettre d'organiser des stages de formation spécialisée à l'intention du personnel de sécurité, notamment dans les domaines de la lutte contre l'incendie, de l'administration des premiers soins et d'autres domaines spécialisés liés à la sécurité.

Mobilier et matériel

16. Le montant de 6 200 dollars servira à acquérir du matériel de communication « mains libres » pour les agents de la sécurité (5 000 dollars) et des réflecteurs à éclairage munis d'un manche pour inspecter les ponts des véhicules (1 200 dollars).

Amélioration des locaux

17. Le montant de 376 000 dollars représente une dépense ponctuelle dans le cadre de l'exécution de projets visant à renforcer le dispositif de sécurité à la CESAO, et se répartit comme suit :

a) Installation d'une grille et de portes coulissantes à l'entrée principale et sur le toit du bâtiment pour le protéger contre l'incursion de manifestants, les menaces provenant de la rue et les intrusions à partir d'immeubles voisins (70 000 dollars);

b) Installation d'un écran métallique et de pellicules de sécurité à l'épreuve des explosions sur les vitres du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment pour protéger le personnel contre les éclats en cas d'explosion (85 000 dollars);

c) Construction d'un bâtiment séparé pour les visiteurs en dehors des locaux (80 000 dollars);

d) Installation d'éclairages sur le mur de l'enceinte (15 000 dollars);

e) Installation de matériel de vidéosurveillance dans le garage et dans l'ascenseur de service ainsi que sur le toit du bâtiment pour protéger contre les intrus (86 000 dollars);

f) Installation d'un système de sonorisation permettant d'avertir les délégations, le personnel et les visiteurs en cas d'urgence et de leur faire savoir s'il est nécessaire d'évacuer le bâtiment (40 000 dollars).

Chapitre 27C

Bureau de la gestion des ressources humaines

Tableau 12
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2002-2003		Estimations révisées (total)
	Montant initial des crédits ouverts	Augmentation	
Postes	30 673,6	158,6	30 832,2
Autres dépenses de personnel	954,3	–	954,3
Consultants et experts	16,3	–	16,3
Voyages	610,4	–	610,4
Services contractuels	16 125,6	–	16 125,6
Frais généraux de fonctionnement	564,9	–	564,9
Dépenses de représentation	8,3	–	8,3
Fournitures et accessoires	378,5	300,0	678,5
Mobilier et matériel	228,5	–	228,5
Total	49 560,4	458,6	50 019,0

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

18. Les ressources prévues, d'un montant de 158 600 dollars, doivent permettre de créer deux nouveaux postes d'infirmière à la Division des services médicaux pour qu'elle puisse s'acquitter de la charge de travail supplémentaire découlant des campagnes de vaccination, des activités de formation ayant trait au terrorisme biologique et à d'autres risques sanitaires et du renforcement des mesures à prendre face à de tels risques, de la conduite régulière de programmes de sensibilisation à l'intention du personnel, et de la gestion du stock de médicaments à utiliser en cas d'urgence.

Fournitures et accessoires

19. Les ressources prévues d'un montant de 300 000 dollars, doivent permettre au Siège de constituer un stock de médicaments lui permettant de répondre à une urgence sanitaire biologique, notamment : a) des vaccins contre certains agents biologiques et des antibiotiques et antidotes à distribuer dans le cadre d'un traitement d'urgence; b) de la doxycycline et de la ciproflaxine, antibiotiques couramment prescrits en cas d'exposition aux agents bactériens les plus probables en cas de terrorisme biologique (maladie du charbon, tularémie et peste); c) de l'atropine, antidote utilisé contre certaines des armes chimiques les plus courantes, telles que les gaz neurotoxiques; d) des nécessaires de dépistage rapide permettant de distinguer les premiers symptômes de la maladie du charbon de ceux de la grippe.

Chapitre 27D

Bureau des services centraux d'appui

Tableau 13
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003 Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	Estimations révisées (total)
Postes	95 416,4	4 581,0	99 997,4
Autres dépenses de personnel	6 848,4	(410,0)	6 438,4
Consultants et experts	233,8	300,0	533,8
Voyages	560,1	–	560,1
Services contractuels	12 891,1	1 750,0	14 641,1
Frais généraux de fonctionnement	97 995,0	1 436,2	99 431,3
Dépenses de représentation	9,9	–	9,9
Fournitures et accessoires	3 041,2	35,0	3 076,2
Mobilier et matériel	3 254,7	1 452,0	4 706,7
Subventions et contributions	1 542,4	–	1 542,4
Total	221 793,0	9 144,2	230 937,2

Tableau 14
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents 2002-2003 ^a	
	Budget initial	Prévisions
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
D-1	1	1
P-5	1	1
P-4/3	2	2
P-2/1	1	2
Total partiel	5	6
Agents des services généraux		
1re classe	1	1
Agents locaux	8	21
Total partiel	9	22
Autres catégories		
Service de sécurité	190	226
Corps de métiers	–	4
Total partiel	190	230
Total général	204	258

^a Dont 14 postes financés par des fonds extrabudgétaires.

Ressources nécessaires

Postes

20. Les ressources supplémentaires prévues, soit 4 581 000 dollars, permettraient de pourvoir 54 nouveaux postes, dont : a) un poste de planificateur (P-2), chargé de formuler et de diriger le programme de formation et d'organisation des carrières des agents de sécurité au Siège et dans les bureaux hors Siège, et des administrateurs affectés à des missions de maintien de la paix et de suivre la mise en oeuvre de normes communes en matière de sécurité et de sûreté (Service de la sécurité et de la sûreté); b) 36 nouveaux postes d'agent de sécurité pour faire face au volume de travail accru résultant du filtrage des véhicules, et de la surveillance des visites guidées et du périmètre intérieur, pour renforcer la présence d'agents de sécurité aux points d'entrée et les patrouilles à l'intérieur des bâtiments, renforcer la sécurité dans les zones réservées aux délégations et à la résidence du Secrétaire général, renforcer le Service incendie, et mettre en place des moyens permettant de détecter la présence de matières dangereuses et d'intervenir si besoin est; c) 13 postes supplémentaires d'agent des services généraux (autres classes), dont la conversion en postes permanents de huit postes, dont les titulaires exécutent des tâches élémentaires qui revêtent un caractère continu au Groupe des cartes d'identité et qui sont actuellement imputés sur les fonds alloués au personnel temporaire; cinq postes supplémentaires à la Division de la gestion des installations, afin de lui permettre de faire face au volume de travail supplémentaire que représente le traitement du

courrier et de la valise diplomatique selon les procédures spéciales établies en vue de répondre aux éventuelles alertes biochimiques ou alertes à la bombe; d) quatre postes supplémentaires d'agent des corps de métier à la Division de la gestion des installations, afin de lui permettre de faire face au volume de travail accru résultant des mesures de contrôle, d'entretien et de maintenance des installations ordinaires et d'urgence qui doivent être prises pour répondre aux menaces biologiques.

21. Les 36 postes d'agent de sécurité supplémentaires sont répartis par fonction comme suit :

a) Filtrage des véhicules	10 postes
b) Surveillance des visites guidées	2 postes
c) Contrôle du périmètre intérieur et des points d'entrée	10 postes
d) Patrouilles à l'intérieur des bâtiments	2 postes
e) Renforcement de la sécurité dans les zones réservées aux délégations	4 postes
f) Renforcement de la sécurité à la résidence du Secrétaire général .	3 postes
g) Renforcement du Service incendie	1 poste
h) Détection des matières dangereuses et intervention	4 postes
Total	36 postes

Autres dépenses de personnel

22. La diminution des ressources, à savoir 410 000 dollars, est le résultat net de la transformation en postes permanents de huit postes d'agent des services généraux (autres classes), actuellement occupés par du personnel temporaire au Service de la sécurité et de la sûreté (424 600 dollars), et des dépenses supplémentaires découlant du recrutement de personnel temporaire chargé de renforcer l'équipe de sécurité pendant les périodes de pointe (214 600 dollars), compensées en partie par une diminution des ressources prévues au titre des heures supplémentaires (200 000 dollars), qui s'explique par la création de 36 nouveaux postes d'agent de sécurité.

Consultants et experts

23. Un montant de 300 000 dollars est prévu au titre des services de consultants qui seront chargés d'élaborer dans le cadre des mesures de sécurité, des plans spéciaux de reprise et de poursuite des activités, d'organisation des opérations en cas d'urgence ou de catastrophe, d'intervention en cas d'alerte chimique ou biologique et de planifier, les ressources nécessaires dans le domaine des technologies de l'information.

Services contractuels

24. Le montant de 1 750 000 dollars permettra de couvrir les dépenses suivantes : a) formation externe des agents de sécurité et de sûreté du Siège (100 000 dollars); b) poursuite du programme d'irradiation du courrier arrivée, postal ou diplomatique, contre les risques biologiques, commencé en 2001 (1 600 000 dollars); c) dépistage des cas éventuels de contamination du personnel du Groupe du courrier et de la valise diplomatique par la maladie du charbon (50 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

25. Les ressources prévues, soit 1 436 200 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes : a) unités canines de détection d'explosifs supplémentaires, en vue de renforcer la sécurité des bâtiments du Siège (470 000 dollars); b) installation de panneaux lumineux indiquant la sortie au-dessus des portes à tous les étages, ainsi que dans les couloirs du deuxième et du troisième sous-sols (97 000 dollars); c) création et entretien d'une source d'eau potable d'urgence au cas où les autres sources d'eau potable seraient contaminées (220 000 dollars); d) installation de lignes téléphoniques supplémentaires au centre de contrôle et d'un système de téléappel (68 700 dollars); e) remise en état et nettoyage des uniformes (20 000 dollars); f) location de bureaux supplémentaires pour installer un centre de télécontrôle de secours et réinstaller des occupants non prioritaires qui disposent actuellement de bureaux au Siège (560 500 dollars).

Fournitures et accessoires

26. Les ressources prévues, soit 35 000 dollars, doivent servir à acheter de nouveaux uniformes et d'autres fournitures spécialisées pour le Service de la sécurité et de la sûreté.

Mobilier et matériel

27. Les ressources prévues, soit 1 452 000 dollars, correspondent à l'achat de matériel supplémentaire destiné à améliorer la sécurité et la sûreté du Siège, notamment :

a) Deux machines à rayons X et 10 magnétomètres pour l'entrée des visiteurs sur la 46e Rue (300 000 dollars);

b) Du matériel spécialisé permettant une intervention rapide en cas d'alerte à des matières dangereuses (200 000 dollars);

c) Des émetteurs portatifs de localisation d'urgence pour les visites guidées (50 000 dollars);

d) Une tente pour abriter l'entrée des délégués à l'arrivée et au départ des véhicules (50 000 dollars);

e) Un système de radio multiplex, avec neuf stations par fréquence, pour remplacer le système actuel à trois stations, qui comprendra des talkies-walkies, des transmetteurs, des récepteurs, des stations fixes et des antennes (400 000 dollars);

f) Un camion utilisé exclusivement pour transporter le courrier entre le bâtiment du Secrétariat et l'unité de traitement du courrier située ailleurs (20 000 dollars);

g) Du matériel spécialisé permettant d'installer un système standard mondial d'identification à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), dont la gestion sera centralisée au Service de la sécurité et de la sûreté du Siège (432 000 dollars).

Chapitre 27E Administration (Genève)

Tableau 15
Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003</i>		Estimations révisées (total)
	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	
Postes	55 963,4	1 369,5	57 332,9
Autres dépenses de personnel	3 809,3	87,6	3 896,9
Voyages	82,2	–	82,2
Services contractuels	2 893,8	–	2 893,8
Frais généraux de fonctionnement	17 422,4	595,4	18 017,8
Dépenses de représentation	1,9	–	1,9
Fournitures et accessoires	1 391,7	–	1 391,7
Mobilier et matériel	1 430,2	–	1 430,2
Subventions et contributions	2 682,4	–	2 682,4
Total	85 677,3	2 052,5	87 729,8

Tableau 16
Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents 2002-2003^a</i>	
	<i>Budget initial</i>	<i>Prévisions</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
P-5	1	1
P-4/3	1	2
Total partiel	2	3
Agents des services généraux		
1re classe	2	3
Agents locaux	84	96
Total partiel	86	99
Total général	88	102

^a Dont 19 postes extrabudgétaires.

Ressources nécessaires

Postes

28. Les ressources supplémentaires prévues, soit 1 369 500 dollars, permettront de créer 14 nouveaux postes, dont : a) un poste d'adjoint du chef de la sécurité et de la sûreté (P-4); b) un nouveau poste d'agent des services généraux (1re classe) pour un spécialiste des incendies, des risques biologiques et des secours; c) 12 nouveaux postes d'agent de sécurité pour faire face au volume de travail accru dans les domaines d'activité suivants :

a) Filtrage des véhicules et des piétons aux portails et patrouilles de jour	5 postes
b) Renforcement des équipes de nuit et de week-end	4 postes
c) Renforcement de la fonction d'enquête	1 poste
d) Gestion du programme de formation	1 poste
e) Renforcement du contrôle des accréditations pour les conférences	1 poste
Total	12 postes

Autres dépenses de personnel

29. Les ressources supplémentaires prévues, soit 87 600 dollars (montant correspondant à 15 mois de salaire d'un agent de sécurité), permettront de faire appel à du personnel temporaire pour compléter les effectifs actuels de l'équipe de sécurité et de sûreté pendant les sessions des organes intergouvernementaux à l'Office des Nations Unies à Genève.

Frais généraux de fonctionnement

30. Le montant prévu, soit 595 400 dollars, qui reflète l'augmentation aux dépenses des tarifs d'assurance depuis le 1er janvier 2002, correspond au coût du renouvellement de l'assurance des biens appartenant à l'ONU à Genève.

Chapitre 27F Administration (Vienne)

A. Services de sécurité et de sûreté cofinancés (montant brut du budget)

Tableau 17
Prévisions de dépenses, par objet de dépense (montant brut)
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003</i>		Estimations révisées (total)
	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	
Postes	8 107,7	369,0	8 476,7
Autres dépenses de personnel	1 116,0	–	1 116,0
Services contractuels	9,7	–	9,7
Frais généraux de fonctionnement	167,8	–	167,8
Fournitures et accessoires	198,0	–	198,0
Mobilier et matériel	137,3	–	137,3
Aménagement des locaux	–	1 250,0	1 250,0
Subventions et contributions	12,1	–	12,1
Total	9 748,6	1 619,0	11 367,6

Tableau 18
Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents 2002-2003</i>		<i>Postes temporaires 2002-2003</i>		Total 2002-2003	
	<i>Budget initial</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Prévisions</i>	Budget initial	Prévisions
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	1	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	1	1
Total partiel	2	2	–	–	2	2
Agents des services généraux						
1re classe	2	2	–	–	2	2
Autres classes	81	83	–	4	81	87
Total partiel	83	85	–	4	83	89
Total général	85	87	–	4	85	91

Ressources nécessaires*Postes*

31. Les ressources prévues, soit 369 000 dollars, permettront de pourvoir six nouveaux postes d'agent de sécurité répartis comme suit :

a) Livraison et entrée des véhicules	1 poste
b) Accueil des visiteurs, des groupes et des piétons	1 poste
c) Mesures de sécurité supplémentaires à assurer pendant six ans (postes temporaires) en raison des travaux d'élimination de l'amiante confiés à une entreprise extérieure qui emploie 200 personnes à cet effet	4 postes
Total	6 postes

Aménagement des locaux

32. Les ressources prévues, soit 1 250 000 dollars, permettront de couvrir les dépenses à engager pour renforcer la sécurité dans le périmètre du Centre international de Vienne grâce à la construction d'une clôture plus haute, posée sur une fondation en béton antichocs.

B. Montants nets (part des crédits bruts supplémentaires nécessaires à la charge de l'Organisation)

Tableau 19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003</i>		Estimations révisées (total)
	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	
Postes	10 225,1	–	10 225,1
Autres dépenses de personnel	554,4	–	554,4
Voyages	25,7	–	25,7
Services contractuels	373,9	–	373,9
Frais généraux de fonctionnement	6 416,8	–	6 416,8
Dépenses de représentation	1,6	–	1,6
Fournitures et accessoires	380,0	–	380,0
Mobilier et matériel	595,9	–	595,9
Subventions et contributions	5 515,3	370,6	5 885,9
Total	24 088,7	370,6	24 459,3

Ressources nécessaires

Subventions et contributions

33. Les ressources prévues, soit 370 600 dollars, correspondent à la part des dépenses supplémentaires devant être engagées à Vienne en matière de sécurité qui revient à l'ONU, selon les explications données au chapitre II du présent rapport, sur la base de la formule de partage des coûts convenue entre les organisations locataires du Centre international de Vienne. À cet égard, il convient de noter que les secrétariats des organisations locataires (l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) sont encore en pourparlers en ce qui concerne plusieurs questions liées au financement du montant total des dépenses devant être engagées pour renforcer la sécurité, soit 1 619 000 dollars. Les mesures proposées ne pourront être mises en oeuvre que lorsque les chefs de secrétariat des organisations basées à Vienne se seront mis d'accord sur une formule de partage des coûts.

Chapitre 27G Administration (Nairobi)

Tableau 20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003 Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	Estimations révisées (total)
Postes	9 233,0	–	9 233,0
Autres dépenses de personnel	172,3	–	172,3
Consultants et experts	6,8	–	6,8
Voyages	23,8	–	23,8
Services contractuels	219,1	–	219,1
Frais généraux de fonctionnement	1 954,5	34,3	1 988,8
Fournitures et accessoires	235,8	19,5	255,3
Mobilier et matériel	147,8	273,4	421,2
Total	11 993,1	327,2	12 320,3

Tableau 21
Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents pour 2002-2003		Postes temporaires pour 2002-2003		Total 2002-2003	
	Budget initial	Nouvelles propositions	Budget initial	Nouvelles propositions	Budget initial	Nouvelles propositions
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-4/3	1	1	–	–	1	1
P-2	1	1	–	–	1	1
Autres catégories						
Agents locaux	47	69	22	–	69	69
Total	49	71	22	–	71	71

Ressources nécessaires

Postes

34. Il y a actuellement 22 postes temporaires d'agents de sécurité à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Comme les fonctions correspondantes sont à caractère continu, il est proposé de transformer ces postes temporaires en postes permanents, ce qui n'aurait aucune incidence financière.

Frais généraux de fonctionnement

35. Le montant demandé (34 300 dollars) correspond aux frais supplémentaires d'assurance dommages des biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies à Nairobi et reflète l'augmentation des primes ces derniers mois.

Fournitures et accessoires

36. Le montant demandé (19 500 dollars) correspond à l'achat de tenues de pompier et de tenues de protection contre les matières dangereuses pour les agents de sécurité et de sécurité incendie, conformément aux mesures proposées dans le présent rapport.

Mobilier et matériel

37. Le montant demandé (273 400 dollars) correspond au remplacement d'une autopompe (42 200 dollars), à l'achat de deux véhicules de sécurité à quatre roues motrices pour pouvoir répondre rapidement aux appels d'urgence et de 10 vélos tout-terrain pour effectuer des patrouilles sur le site (49 000 dollars), à l'acquisition de gilets pare-balles (32 000 dollars), d'un appareil d'inspection du courrier et des colis par rayons X, de six portiques de détection par rayons X, de matériel de contrôle du courrier, de 12 détecteurs de métal manuels, de six miroirs lumineux montés sur perche pour fouiller les véhicules qui pénètrent sur le site et d'équipement contre les risques biologiques (150 200 dollars).

Chapitre 30

Dépenses spéciales

Tableau 22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2002-2003 Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	Estimations révisées (total)
Autres dépenses de personnel	55 788,1	–	55 788,1
Versements à d'anciens fonctionnaires	787,7	–	787,7
Frais généraux de fonctionnement	1 844,7	1 647,0	3 491,7
Subventions et contributions	10 920,0	–	10 920,0
Total	69 340,5	1 647,0	70 987,5

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Frais généraux de fonctionnement

38. Le montant supplémentaire de 1 647 000 dollars qui est demandé, soit une augmentation de 89,2 % par rapport aux crédits initialement ouverts, est prévu au titre des assurances générales et s'explique par le fait que les primes d'assurance ont été plus élevées ces derniers mois. Cette somme permettrait de renouveler pour 2002 et 2003 la police d'assurance qui protège l'Organisation des Nations Unies contre les risques et couvre ses biens au Siège, à Santiago, à Addis-Abeba et à Beyrouth, notamment ses bâtiments et d'autres biens, comme les automobiles et objets d'art, ainsi que les voyages par avion.

Chapitre 31

Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Tableau 23

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>2002-2003 Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Estimations révisées (total)</i>
Transformation et amélioration			
Siège	14 726,1	26 128,0	40 854,1
Genève	8 232,1	14 595,2	22 827,3
Vienne	1 164,3	–	1 164,3
Nairobi	643,3	535,0	1 178,3
CESAP	871,5	99,7	971,2
CEPALC	1 665,5	148,0	1 813,5
CEA	1 883,2	325,0	2 208,2
Total partiel	29 186,0	41 830,9	71 016,9
Gros travaux d'entretien	16 237,6	–	16 237,6
Total	45 423,6	41 830,9	87 254,5

39. Le montant de 41 830 900 dollars demandé au titre du présent chapitre correspond aux frais ponctuels engagés pour appliquer les mesures de sécurité exposées au chapitre II du présent rapport.

1. Siège de l'Organisation des Nations Unies (26 128 000 dollars)

40. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il est proposé d'entreprendre au Siège, pour un montant de 26 128 000 dollars, les projets ci-après :

- a) Amélioration des installations et des infrastructures (8 225 000 dollars) :
 - i) Amélioration des avertisseurs d'incendie, des postes de garde et des communications aux premier, deuxième et troisième sous-sols, y compris la mise en place d'un système automatique d'extinction, de vidange et d'évacuation des ventilateurs en cas par exemple de menace chimique ou de menace des gaz (2 500 000 dollars);
 - ii) Installation de capteurs permettant de détecter toute menace chimique ou biologique; modernisation des valves dans les puits de ventilation grâce à des mécanismes d'isolation automatiques et télécommandés; et installation de dispositifs bactéricides aux ultraviolets pour protéger certains flux d'air (1 700 000 dollars);
 - iii) Installation de cloisons blindées dans la salle de l'Assemblée générale et dans les salles du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du

Conseil de tutelle pour séparer l'espace de travail des délégués et du personnel de l'ONU des zones ouvertes au public (1 million de dollars);

iv) Apposition d'un film pare-souffle sur les vitres du premier étage des bâtiments du Secrétariat et de l'Assemblée générale au cas où une explosion se produirait à l'extérieur (150 000 dollars);

v) Installation permanente de bâtiments préfabriqués à l'entrée des piétons et du personnel de la 42e Rue et à l'entrée des visiteurs de la 46e Rue pour filtrer les visiteurs et les membres du personnel affiliés (225 000 dollars);

vi) Construction : a) d'un centre de ressources pour les organisations non gouvernementales sur un site à distance; et b) d'un centre de réception et de distribution du courrier implanté à distance équipé d'un système d'encodage, de matériel de tri et d'un dispositif de stérilisation du courrier (2 650 000 dollars).

b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (17 903 000 dollars) :

i) Construction d'un centre de contrôle des locaux et installation d'une annexe dans un local à distance (3 448 000 dollars);

ii) Installation d'un système de surveillance d'alarme et de contrôle de l'accès à l'échelle du site, comprenant un serveur de fichiers situé dans le centre de contrôle, 25 postes de travail qui permettraient de surveiller les niveaux d'accès aux différentes parties du site et de limiter l'accès des individus aux zones autorisées, un système de détection des intrusions pour plus de 300 points ou zones et un nouveau système de télévision numérique en circuit fermé (9 450 000 dollars);

iii) Construction d'une enceinte de sécurité autour du site (3 millions de dollars);

iv) Renforcement des mesures de sécurité physique dans le Cabinet du Secrétaire général (200 000 dollars);

v) Installation de sas de sécurité, de portes d'isolement et d'autres dispositifs de sécurité aux étages où travaillent les haut fonctionnaires, aussi bien dans le bâtiment du Secrétariat que dans les locaux affectés aux fonds et programmes des Nations Unies (600 000 dollars);

vi) Installation de six nouvelles barrières d'arrêt des véhicules (300 000 dollars);

vii) Remise en état du système d'éclairage périphérique (400 000 dollars);

viii) Installation de 30 poubelles anti-souffle (90 000 dollars);

ix) Installation d'une grille de sécurité électrifiée à l'intérieur et autour du site pour empêcher les intrusions et installation de contacts magnétiques à l'intérieur des trous d'homme qui se trouvent à proximité des locaux de l'Organisation des Nations Unies (340 000 dollars);

x) Installation d'une ligne de téléphone terrestre entre le bâtiment du Secrétariat et le bureau des cartes d'identité, qui se trouve à distance (75 000 dollars).

2. Office des Nations Unies à Genève (14 595 200 dollars)

41. Les travaux qu'il est proposé d'exécuter à l'Office des Nations Unies à Genève en plus de ceux qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 31 sont décrits ci-après :

a) Amélioration des installations et des infrastructures (2 286 600 dollars). Transfert des activités d'expédition et de réception du courrier et de la valise diplomatique dans la cour intérieure du secrétariat, avec construction des locaux et installation des équipements;

b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (12 308 600 dollars) :

i) Mise en place d'une pleine protection périmétrique, notamment par un renforcement de la clôture d'enceinte, des barrières de contrôle des véhicules et un contrôle de l'accès à l'entrée de la Place des Nations et à l'entrée dite du Chemin de fer et réaménagement des routes d'accès aux entrées (5 424 600 dollars);

ii) Protection des façades aux vitrages surdimensionnés contre les effets du souffle, notamment vers le bâtiment de l'Assemblée, la cour d'honneur et le bâtiment E (1 586 000 dollars);

iii) Protection accrue du garage souterrain par un contrôle renforcé de l'accès, des dispositifs de vidéosurveillance, un renforcement du système d'éclairage et l'exécution de la première phase du système de surveillance des zones intermédiaires (stationnement extérieur et éclairage) (2 880 200 dollars);

iv) Création d'un centre de contrôle de la sécurité, prévoyant notamment l'offre d'un soutien approprié sur le plan technique et dans le domaine des communications et l'installation d'un nouveau système de vidéosurveillance généralisée (2 417 800 dollars).

3. Office des Nations Unies à Nairobi (535 000 dollars)

42. Les projets qu'il est proposé d'exécuter à l'Office des Nations Unies à Nairobi en plus de ceux qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 31 sont décrits ci-après :

a) Installation ou renforcement de portails et de barrières (40 800 dollars);

b) Installation d'un système d'alarme périmétrique et d'une clôture d'enceinte (204 100 dollars);

c) Renforcement de l'éclairage autour du site (98 000 dollars);

d) Installation d'un système de télévision en circuit fermé et équipement d'une salle de contrôle (138 900 dollars);

e) Installation d'un système de sonorisation et d'un système de sécurité incendie (32 700 dollars);

f) Création d'un espace de préinscription aux conférences dans le pavillon des visiteurs, qui doit être raccordé au réseau local (12 300 dollars);

g) Pose de films protecteurs sur les vitres des fenêtres du pavillon des visiteurs et des guérites de l'entrée principale (8 200 dollars).

4. Commission économique pour l'Afrique (325 000 dollars)

43. Les travaux qu'il est proposé d'exécuter à la CEA en plus de ceux qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 31 sont décrits ci-après :

- a) Construction d'un petit bâtiment réservé à l'inscription des participants aux conférences et situé avant l'entrée principale, ce qui permettrait de mieux contrôler l'accès aux locaux;
- b) Surélévation du mur d'enceinte, en haut duquel serait fixée une grille en fer forgé;
- c) Installation d'un dispositif de sonorisation dans le cadre du système d'avertissement/d'alerte pour l'évacuation du complexe.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (99 700 dollars)

44. Les projets qu'il est proposé d'exécuter à la CESAP en plus de ceux qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 31 sont décrits ci-après :

- a) Transfert des activités d'expédition et de réception du courrier et de la valise diplomatique dans la cour intérieure du secrétariat, avec construction de locaux et installation des équipements (21 600 dollars);
- b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté (78 100 dollars) :
 - i) Extension du système de télévision en circuit fermé pour couvrir l'ensemble du complexe, en particulier les points d'entrée et de sortie des véhicules, du personnel et des visiteurs qui ne sont pas encore couverts (32 500 dollars);
 - ii) Augmentation des niveaux d'éclairage et installation de détecteurs de mouvements à infrarouge tout autour du complexe (7 800 dollars);
 - iii) Intégration d'un dispositif d'alarme incendie au système de contrôle automatique des bâtiments (37 800 dollars).

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (148 000 dollars)

45. Les projets qu'il est proposé d'exécuter à la CEPALC en plus de ceux qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale au titre du chapitre 31 sont décrits ci-après :

- a) Construction des locaux du Groupe de la sécurité et de la sûreté (60 000 dollars);
- b) Installation d'un groupe électrogène de secours à l'usage exclusif du Groupe de la sécurité et de la sûreté (6 000 dollars);
- c) Renforcement du système d'éclairage périphérique (30 000 dollars);
- d) Renforcement du système de télévision en circuit fermé (25 000 dollars);
- e) Renforcement du système d'alarme (15 000 dollars);
- f) Installation d'un système de sonorisation (12 000 dollars).

Annexe II

Projets ayant trait à la sécurité au Siège qui ont d'abord été proposés dans le Plan directeur^a et qu'il est désormais envisagé d'exécuter immédiatement

(En dollars des États-Unis)

Construction d'un centre de contrôle sur le site et installation d'une annexe dans un local à distance	3 448 000
Installation d'un système de surveillance d'alarme et de contrôle de l'accès à l'ensemble des locaux, comprenant un serveur de fichiers situé dans le centre de contrôle, 25 postes de travail qui permettraient de surveiller les accès aux différents immeubles et de limiter l'accès des individus aux zones autorisées, un système de détection des intrusions pour plus de 300 points ou zones et un nouveau système de télévision numérique en circuit fermé	9 450 000
Construction d'une enceinte de sécurité autour du site	3 000 000
Installation de six nouvelles barrières d'arrêt des véhicules	300 000
Remise en état du système d'éclairage périphérique	400 000
Installation d'une grille de sécurité électrifiée à l'intérieur et autour des bâtiments pour empêcher les intrusions et installation de contacts magnétiques à l'intérieur des trous d'homme qui se trouvent à proximité des locaux de l'Organisation des Nations Unies	340 000
Installation de 30 poubelles anti-souffle	90 000
Total	17 028 000

^a A/55/117 et Add.1.